



Extrait du Procès-Verbal

de la

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

À la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 9 janvier 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

Daniel Boucher,
Marielle Cartier,
Ginette Lamoueux Messier,
Clément Galipeau,

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, était aussi présente.

RÉSOLUTION NO. 12-01-024

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND CONCERNANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE

- CONSIDÉRANT QUE** les opérations de forage visant à extraire, par un procédé de fracturation hydraulique, le gaz de schiste ou le pétrole exigent une énorme quantité d'eau ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces opérations dans le cadre de l'utilisation du procédé de fracturation hydraulique pour extraire les gaz de schiste, exigent l'utilisation de plusieurs produits chimiques (plus de 500 produits) et que les entreprises engagées dans l'extraction s'opposent actuellement à en dévoiler la teneur ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est de notre devoir, en tant que gestionnaire responsable du BIEN COMMUN de nos concitoyen (ne)s, de ne prendre absolument aucun risque en ce qui concerne toute action ou activité susceptible de contaminer notre source d'eau souterraine car la majorité d'entre nous s'alimentent en eau à partir d'un puits artésien ou de surface ;
- CONSIDÉRANT QU'** en prenant connaissance des cas de contamination observés dans plusieurs états américains où ce type d'exploitation gazière en cours, l'État de New-York a convenu de décréter un moratoire de deux (2) ans afin d'étudier les impacts environnementaux et économiques de l'exploitation de ces ressources gazières ;
- CONSIDÉRANT QUE** présentement, au Québec, les entreprises gazières semblent sciemment fermer les yeux sur ce qui se passe aux Etats-Unis en ce domaine et ne démontrent en aucune manière précise qu'elles désirent prendre compte en tant que bon citoyen corporatif responsable les différents risques environnementaux associés aux activités reliées à l'exploitation des gaz de schistes ;

En conséquence,

**Il est proposé par Marielle Cartier,
appuyé par Daniel Boucher,
et résolu**

QUE : la Municipalité de Saint-Armand s'engage par la présente résolution à :

- 1) N'accorder aucune autorisation de puiser l'eau souterraines dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste qui pourrait voir le jour sur son territoire et affecter la source d'eau des puits artésien ou de surface de chaque propriété sur le territoire de Saint-Armand ;
- 2) N'accorder aucune autorisation d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production du gaz de schiste et du pétrole de schiste pouvant contaminer nos puits artésien ou de surface;
- 3) Interdire la fracturation hydraulique sur l'ensemble de son territoire municipal ;
- 4) Demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'exploration et sur l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste tant et aussi longtemps que le BAPE (via un comité chargé d'étudier le sujet) n'aura déposé ses recommandations et que le gouvernement du Québec n'aura mis en place les dispositifs requis en tenant compte de ces recommandations afin d'assurer le développement harmonieux et sécuritaire de ces ressources ;
- 5) De demander au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE au sujet des hydrocarbures et de lui donner si nécessaire, plus de temps afin d'analyser les retombés économiques et environnementales de l'exploitation de ces ressources ;
- 6) Envoyer la présente résolution aux personnes suivantes :

M. Pierre Arcand, ministre MDDEP
M. Laurent Lessard ministre responsable du MAMROT
M. Yves Bolduc, ministre de la santé et des services sociaux
M. Jean Charest, premier ministre du Québec
Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle, Québec
M. Gérard Deltel, chef de l'ADQ
M. Amir Khadir, député de QS
M. Bernard Généreux, président de la FQM
M. Pierre Jacob, député NPD Brome Missisquoi
M. Pierre Paradis, député provincial de Brome Missisquoi
M. Arthur Fauteux, préfet MRC Brome Missisquoi
CRÉ Montérégie Est
Les maires et mairesse de la MRC Brome Missisquoi,
et de la MRC du Haut Richelieu
BAPE
Comité stratégique environnemental

ADOPTÉ